



Cadastre technique du sous-sol Demande de report

Bases légales:

- Loi sur les constructions et les installations diverses (L 5 05) du 14 avril 1988 (art. 2)

Le règlement d'application détermine les pièces qui doivent être déposées par le demandeur et les indications que celui-ci doit fournir concernant les objets destinés à occuper le sous-sol de façon permanente.

- Règlement d'application sur les constructions et les installations diverses (L 5 05.01) du 27 février 1978 (art 36A)

Lorsque la réalisation d'une construction ou de tout autre ouvrage entraîne une occupation permanente du sous-sol par des objets tels qu'ancrages, parois moulées, pieux de fondation, conduites, etc., le bénéficiaire de l'autorisation est tenu de remettre au département, au plus tard à l'achèvement des travaux, la formule spéciale, délivrée par l'administration, dûment complétée, accompagnée des plans et coupes cotés conformes à l'exécution. Ces documents comportent toutes indications utiles, renseignant sur la nature, la fonction, la situation en plan et dans l'espace de ces objets.

Genève, le

Projet

Commune : _____

Parcelle : _____

Adresse : _____

Ouvrage : _____

Date de fin des travaux : _____

Autorisation de construire n°: _____

Requérant

Nom : _____

Adresse : _____

N° postal et lieu: _____

Entreprises

Ingénieur civil : _____

Adresse : _____

N° postal et lieu : _____

Entrepreneur : _____

Adresse : _____

N° postal et lieu : _____

Autre interv. (géomètre) : _____

Adresse : _____

N° postal et lieu : _____

Cadastre technique du sous-sol Demande de report - Données techniques

(une fiche technique par objet)

Installations

Genre d'objet :

- | | | |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> ancrage (paroi ancrée) | <input type="checkbox"/> rideau de palplanches | <input type="checkbox"/> conduite de pompage |
| <input type="checkbox"/> paroi moulée | <input type="checkbox"/> pieu de fondation | <input type="checkbox"/> conduite pneumatique |
| <input type="checkbox"/> paroi épinglée | <input type="checkbox"/> micro-pieu | <input type="checkbox"/> conduite thermique |
| <input type="checkbox"/> paroi clouée | <input type="checkbox"/> butée | <input type="checkbox"/> pipeline |
| <input type="checkbox"/> paroi berlinoise | <input type="checkbox"/> puit | <input type="checkbox"/> fibre optique |
| <input type="checkbox"/> voile d'injection | <input type="checkbox"/> bassin enterré, citerne | <input type="checkbox"/> câble |
| <input type="checkbox"/> fondation spéciale | <input type="checkbox"/> conduite de refoulement | |
| <input type="checkbox"/> autre : | | |

Matériau : _____

Attributs pour les conduites : _____

Fonction :

- | | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> transport | <input type="checkbox"/> principale | <input type="checkbox"/> secondaire |
| <input type="checkbox"/> branchement | <input type="checkbox"/> inconnu | <input type="checkbox"/> autre |

Diamètre : _____

Attribut pour tous les objets du CTSS, excepté les conduites : _____

Altitude maximum : _____

Altitude minimum : _____

Dimensions : _____

Remarques :

Veillez joindre à cette fiche technique les plans et coupes cotés conformes à l'exécution. Ces documents comporteront toutes les indications utiles, renseignant sur la nature, la fonction, la situation en plan et dans l'espace des objets du cadastre technique du sous-sol.

Ces documents peuvent être livrés sous forme papier ou numérique pour faciliter le report (dxf, dwg, shape, etc.). Néanmoins un exemplaire papier est nécessaire pour l'archivage.

Lors de la transmission de documents numériques par email (**dmo.sous-sol@etat.ge.ch**), nous vous prions de mentionner dans l'objet du mail le no d'autorisation de construire. Veuillez également nommer vos fichiers joints en commençant par le no d'autorisation de construire (Ex. *DD5637-1-nom_de_votre_fichier* ou *APA72345-2-nom_de_votre_fichier*)

Nous recommandons de confier la cadastration des objets du cadastre technique du sous-sol à un bureau de géomètres. Son expérience dans la cadastration ainsi que ses compétences dans le relevé planimétrique et altimétrique en font un partenaire de premier plan. Le modèle de données, ainsi que toute information supplémentaire concernant le cadastre du sous-sol peuvent être obtenus en consultant le site de la direction de l'information du territoire.